

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00450

Numéro SIREN : 530 572 981

Nom ou dénomination : 3 G WIN

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 3728

3328

3 G WIN

Société à responsabilité limitée
au capital social de 20 000 euros

8, rue Rossini – Résidence Palais Armida
06000 NICE

R.C.S. NICE 2011B450
SIREN 530 572 981

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 15 MARS 2024
(Statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2023)

* * *

EXTRAIT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31.12.2023 consistant en un bénéfice net comptable de 316 797,93 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au titre d'une distribution de dividendes.

L'associée unique décide également de distribuer une somme de 13 202,07 euros prélevée sur le compte « autres réserves ».

La distribution totale s'élève donc à 330 000 euros.

La somme distribuée n'est pas éligible à l'abattement de 40%, le bénéficiaire étant une personne morale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle que les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

	N-1	N-2	N-3
Dividendes	300 000 €	300 000 €	300 000 €
N'ouvrant pas droit à l'abattement de 40%			

Certifié conforme,
La Gérante



SARL 3 G WIN

Exercice clos le 31/12/2023

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**8 Rue Rossini
Palais Armida
06000 NICE**

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



E. MARO

PKF ARSILON CONSEIL

*Société D'expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille, Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse
" Le Palazzo "
31 avenue Simone Veil
06200 NICE
04 93 37 20 20*

Désignation de l'entreprise		SARL 3 G WIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2				
Adresse de l'entreprise		8 Rue Rossini		06000 NICE		Durée de l'exercice précédent*		1 2		
Numéro SIRET*		5 3 0 5 7 2 9 8 1 0 0 0 2 1						Néant ☐ *		
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 3		N-1		
				Brut		Amortissements, provisions		Net		
				1		2		3		
								Net		
								4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		11 131		1 876 94		
	Fonds commercial (1)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		23 097		37 007 48 920		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CI						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		2 160		2 160		
	TOTAL (II)	BJ		BK		34 227		41 043 51 174		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens			BN		BO					
En cours de production de services			BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis			BR		BS					
Marchandises			BT		BU					
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		2 536		126 705 107 388	
		Autres créances (3)	BZ		CA		15 206		7 248	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF		CG		393 409		374 773		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		3 119		2 571		
	TOTAL (III)	CJ		CK		2 536		538 438 491 981		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		CV		36 763		579 481 543 155		
Renvoi : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		C P		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks		Créances				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 3 G WIN

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	86 758	67 691
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	316 798	319 067
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	425 556	408 758
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 517	19 338
	Dettes fiscales et sociales	DY	56 030	45 890
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 378	9 734
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	56 999	59 435
	TOTAL (IV)	EC	153 925	134 397
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	579 481	543 155
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	153 925	134 397
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 579 481.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 775 190.16 Euros et dégageant un bénéfice de 316 797.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Selon le règlement ANC 2015-06, le fonds commercial a une durée présumée illimitée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes annuels n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / Parts sociales	100.000	200			200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	3 051	100.00
LICENCE	7 000	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 361
Dettes fiscales et sociales	8 791
Total	24 152

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 119
Total	3 119
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	56 999
Total	56 999

16

Désignation de l'entreprise : SARL 3 G WIN				Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12 2023		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel *						YP	3	
dont apprentis						YF		
dont handicapés						YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	775 190	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT		
TOTAL 1						OX	775 190	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	11	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE		
Subventions d'exploitation reçues						OF		
Variation positive des stocks						OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	1 751	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT		
TOTAL 2						OM	1 761	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)								
Achats						ON	8 138	
Variation négative des stocks						OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	137 385	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	14 359	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	2 626	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	509	
TOTAL 3						OJ	163 016	
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	613 935	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)						SA	613 935	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	775 190	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)						HX		
Période de référence				GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023	
Date de cessation						HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI § 13 § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs								